

Règlement

24/03/10

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par **ExtraEnergy France**, association loi 1901, association à but non lucratif de promotion du véhicule électrique léger dont le siège est situé:

ExtraEnergy France

3, rue du Vieil Renversé

69005 LYON

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 503 880 106, APE 9499Z.

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site.

Article 1 : **ACCES au SITE & DEFINITIONS**

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « **Jeu Concours Photo Vélo Electrique** » ;

« **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu ;

« **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante : **www.belle-a-velo-electrique.org**

« **L'organisateur** » ou « **nous** » : l'association ExtraEnergy France.

Article 2 : **DUREE**

Le Jeu se déroulera du 10 janvier 2010 au 01 septembre 2010 inclus.

Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais sur le site.

Article 3 : **MODALITES de PARTICIPATION**

Le Jeu, entièrement gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert uniquement aux personnes majeures d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine (*Corse comprise*). Une seule participation par foyer est autorisée (*même adresse postale et/ou e-mail*).

Ne peuvent participer :

- (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et
- (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles

respectives (*c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal*).

La participation s'effectue exclusivement via le Site.

Votre participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées:

- Pour accéder au Jeu, vous devez vous connecter au Site et consulter la rubrique dédiée au Jeu dans laquelle l'ensemble des démarches à entreprendre pour votre inscription et votre participation au Jeu seront expliquées ;
- Vous devrez alors mettre en ligne une photographie que vous avez pris vous-même et qui représentante selon vous « **L'élégance en vélo électrique** ».

Cette photographie devra par ailleurs être conforme aux formats retenus (*jpg, gif, png*) et ne pas dépasser une taille limite de 500ko. Votre mail ne devra pas comporter de virus sous peine de quoi, celui-ci ne sera pas pris en compte, malgré votre inscription.

- Vous devrez alors compléter le formulaire de participation mis en ligne sur le Site en renseignant notamment les champs obligatoires suivants : "*civilité*", "*nom*", "*prénom*", "*date de naissance*", "*adresse e-mail*", "*adresse postale*".

Votre participation ne sera validée qu'une fois ces trois étapes accomplies.

Il est précisé que toutes les photographies sont modérées a priori, c'est-à-dire qu'elles seront vues et étudiées avant leur mise en ligne. Votre participation ne sera donc définitivement prise en compte qu'avec la validation de votre photographie par le modérateur.

D'une manière générale, tout participant s'interdit de mettre en ligne une photographie dont le contenu serait

- (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image,
- (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone,
- (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. Si vous prenez une photo d'une autre personne ou de plusieurs personnes, il est indispensable que vous obteniez leur autorisation écrite.

Par ailleurs, vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au jeu.

Article 4 : DESIGNATION des GAGNANTS et LOTS mis en JEU

Parmi les photographies envoyées par les Participants, un gagnant sera désigné par un

jury composé de :

- membres d'ExtraEnergy,
- professionnels de la Photo, de la Mode et du Cycle...

(à la date de l'édition du règlement, la désignation exacte du jury n'est pas terminée.)

Ce jury déterminera la ou les photographies gagnantes ainsi que les vingt plus belles photographies sur la base des critères suivants :

- Originalité de la photographie,
- Qualité de la photographie,
- Expression de l'élégance sur le vélo à assistance électrique.

La liste des lots mis en jeu est indiqué sur le Site du Jeu.

Chaque lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Les gagnants seront informés de leur gain lors d'un événement ExtraEnergy dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement à la date de publication de ce présent document. Dans le cas où les participants ne peuvent se tenir présent lors de l'évènement, nous les remercions de nous en tenir informer dans leur dossier d'inscription. Si le gagnant ne pouvait être présent à la remise du prix, son gain lui sera envoyé par courrier postal dans un délai maximum de 60 jours à l'issue de la décision du jury. Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

Article 5 : TEMOIGNAGE et CREATIONS

Vous pourrez être invité à remplir un questionnaire afin de nous témoigner vos impressions sur le Jeu et/ou le lot attribué. Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (*notamment traduire*), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage via le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (*audiovisuel, presse, internet, etc.*).

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu (*et notamment des photographies*), vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable un an à compter du transfert des créations sur le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (*audiovisuel, presse, internet, etc.*).

Article 6 : DONNEES à CARACTERE PERSONNEL

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et votre photo pendant une durée d'un an.

Article 7 : **RESPONSABILITE**

Nous ne pourrons être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de notre volonté (*notamment problèmes techniques*) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

Article 8 : **MODIFICATION du REGLEMENT**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site.

Article 9 : **CONSULTATION du REGLEMENT**

Ce règlement peut être consulté sur le Site durant toute la durée du Jeu.

Toute réclamation devra être formulée exclusivement par écrit directement à :

ExtraEnergy France

Jeu concours " Belle à vélo électrique"

3 rue du vieil renversé

69005 LYON